

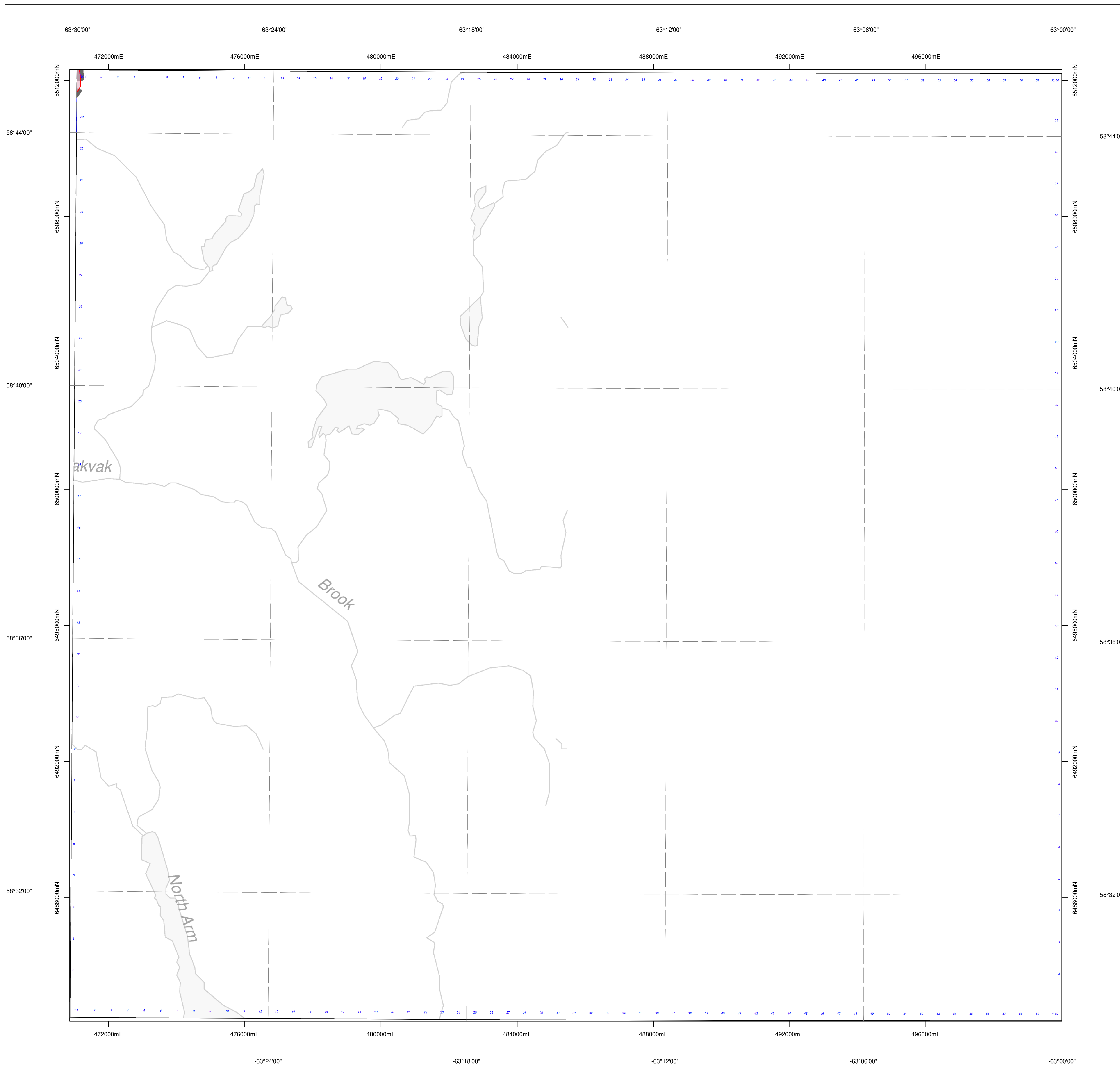
14L11

Jens Haven Island

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué  
P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désarmement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désarmement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désarmement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désarmement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé



- Substance extraite**  
A) Sable, B) Gravier, C) Dolomie, U) Autre  
D) Sable de silice, E) Inconnu, F) Pierre calcaire, V) Calcaire  
G) Pierre d'argillite, H) Terre jaune, J) Résidu miniers inertes  
K) Sable, L) Minerai de silice, N) Terre noire, T) Tourbe
- Statut du site d'extraction**  
O) Ouvert sous conditions, C) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement
- Contrainte majeure**  
Territoire réservé à l'Etat ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
Périère urbanisée  
Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel  
Territoire où l'exercice d'activités minières pour le pétrole et le gaz naturel sont permises  
Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
Territoire incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**  
Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre
- À titre indicatif**  
Information à titre indicatif
- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**  
Terres de catégorie II  
Terres de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinni**  
Entente Pilogan
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**  
Nissinan de Béssamite, Essipit, Mashewiatsh, Nutschkuan
- Frontières**  
Frontière internationale  
Frontière interprovinciale  
Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 2019  
est de 23°20' ouest avec une variation annuelle décroissante de 13.7"  
Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 20  
48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20

**Echelle 1:50 000**  
0 1000 2000 3000  
mètres

**AVIS IMPORTANT**  
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

